

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 46 (1908)
Heft: 11

Artikel: Les héritages
Autor: V.F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-204905>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haassenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



A ti le z'amis daô Conteur, salut!

Accuta-mè vâi, lè z'amis; cu vo derè oquè de bon.

A ti clliau que preindront noutra folhie por on annaie du lo premi dè juillet que vint, on lo lai bailleira po l'hounneu, don sein payi, du lo premi daô mai du « Bélier » (1^{er} mars) tant qu'au bel daô saillifrou (30 juin).

Por on annaie, lo Conteur ne colè que quatre francs et demi, don pas onna picè. L'est po rein!

Allein, ti lè vretabllios Vaudois: Présent!

LES HÉRITAGES

LES journaux ont donné le vol à l'histoire d'un héritage énorme dont on ne trouve pas les ayants droit. Quelques jours plus tard ils la démentaient. Mais ils auront beau la traiter de canard, nombre de leurs lecteurs demeureront convaincus que la Banque d'Angleterre a bel et bien en dépôt trois cents millions appartenant aux descendants inconnus du Bernois Kœhli, de Kallnach, mort aux Indes en 1815, et qui laissait une fortune de soixante millions. Cette fantastique succession a tourné déjà bien des têtes et elle en tournera beaucoup encore, chez nous autant que dans le canton de Berne; car nous avons dans les veines encore plus de sang bernois que de sang des rois portugais. Comment d'ailleurs voulez-vous ôter de l'esprit d'un tas de gens qu'ils peuvent être, sans le savoir, les arrière-petits-cousins de l'excellent M. Kœhli et que des capitaux leur revenant en partie remplissent les coffres-forts de la banque anglaise? En matière d'héritage, l'imagination n'a pas de bornes. N'a-t-on pas vu, l'année dernière, quelques personnes de bonne foi accuser l'un de nos concitoyens de les avoir spoliées de la fortune d'un oncle d'Amérique! La justice — car l'affaire eut son épilogue devant les tribunaux — reconnut l'innocence de celui qu'elles incriminaient et les condamna, elles, à l'amende ou à la prison. Elles n'en continueront pas moins à se croire des victimes.

Il suffit que, de sept en quatorze, de braves gens entrent subitement en possession des biens d'un parent qu'ils ne se connaissaient pas, pour mettre plus que jamais les cervelles en ébullition. Quelques-uns de nos lecteurs ont sans doute encore présent à la mémoire le cas de cet Allemand, deux fois millionnaire, décédé intestat, il y a une trentaine d'années, dans sa villa, près de Lausanne. Après avoir cru assez longtemps qu'il ne laissait aucun parent, on finit par dénicher des collatéraux en Allemagne et dans notre canton. L'un d'eux était un octogénaire, ancien balayeur de rues, pensionné par sa commune. Le bonhomme héritait d'une cinquantaine de mille francs. Il fallait voir sa mine réjouie quand il parlait de ses espérances! « J'en suis », répétait-il avec un sourire béat, par quoi il entendait dire qu'il était du nombre des héritiers. Il n'en « fut » pas bien longtemps, hélas! Sa

trop vive joie et les douceurs non accoutumées qu'il s'accorda précipitèrent-elles le déclin de ses jours? Nous ne savons. Quoi qu'il en soit, son aubaine fit sensation dans le quartier et mit la puce à l'oreille à des voisins et des connaissances qui jusqu'alors n'avaient guère rêvé d'héritage. Mais pour un que le sort favorise, que de malheureux déçus!

Chose à noter, les désenchantés ne désespèrent jamais tout à fait. Nous connaissons un particulier qui pourrait vivre gentiment d'une petite rente et qui serait parfaitement heureux, s'il n'était atteint du mal d'hériter. Il a vu les biens d'un ou deux de ses proches lui passer sous le nez, et aller à des parents qu'il déteste, naturellement. Alors, convaincu qu'il y a eu par là-dessous « des menées du diable », il remue ciel et terre pour faire, comme il dit, « triompher le règne de la justice ». Hélas! depuis vingt ans qu'il l'invoque, dame Justice demeure sourde. Il lui sacrifie pourtant tout son temps et tout son argent, se nourrissant d'une croûte de pain et d'une assiettée de soupe, afin de garder de quoi payer les avocats, les notaires, les agents d'affaires, les experts en écritures et les somnambules, extra lucides ou non. Il a « presque » la preuve que les testaments qui le déshéritent sont faux, qu'ils ont été fabriqués de toutes pièces par d'autres que les défunts. Ses soupçons, il en a fait part au juge de paix, à son greffier et à son huissier. Mais ces personnages de la justice n'ont fait que hausser les épaules! Qui sait s'ils n'étaient pas de connivence avec les faussaires! Et voilà notre héritier évincé qui s'agrite et ne voit plus autour de lui que des fourbes et des voleurs. C'est miracle que sa raison n'ait pas encore sombré entièrement.

Il y en a par le monde plus qu'on ne se l'imaginer de ces individus hantés par l'idée fixe de l'héritage possible et qui finissent leurs jours dans les asiles d'aliénés, quand le désir de se venger ne les pousse pas à quelque crime; pauvres diables qui ne comprennent pas que le plus beau lot est d'avoir la santé, le cœur à l'aise, du travail autant qu'on en souhaite, et qu'il ne faut compter, comme disait un paysan des Planches-du-Mont, ni sur les héritages, ni sur les loteries, ni sur le regain. V. F.

LA VRAIE SOLUTION

LE public bernois s'est occupé, ces derniers temps, de la question de savoir s'il est hygiénique de supprimer les serviettes dont se servent certains écoliers pour transporter leurs livres d'école.

Les élèves des écoles primaires ont toujours le bon vieux sac d'école se fixant au dos par deux courroies. Mais on a constaté que ceux des écoles moyennes préféraient, pour le « chic », la serviette prétentieuse des professeurs et des avocats.

Cette découverte a amené un médecin à déclarer que la serviette est nuisible parce qu'elle se porte de côté et que le poids des livres im-

prime au corps une inclinaison du plus fâcheux effet.

Tout aussitôt, pères et mères de famille, pédagogues et hygiénistes de condamner la serviette et de prôner l'usage du sac à courroies dorsales. On prodiguait les conseils sans compter et sans trop s'entendre.

En fin de compte, un instituteur avisé a demandé l'avis des intéressés, c'est-à-dire des élèves. Ceux-ci, unanimes, se sont prononcés pour le maintien de la serviette... mais pour la suppression des livres.

Personne n'avait songé à cette solution si simple!

COUPS DE CHAPEAU

IL y a des gens qui saluent trop; il y en a qui ne saluent pas assez.

Les uns sont ennuyeux; les autres, très désagréables.

Chez les premiers, c'est obséquiosité ou manie. Chez les seconds, c'est sottise, vanité et impolitesse.

Les gens qui saluent trop occupent généralement la moitié inférieure de l'échelle sociale — puisqu'échelle sociale il y a —; leurs contraires en occupent ordinairement la partie supérieure.

Les gens qui saluent trop, saluent tout, à tout propos et toujours souriants. Ils saluent, sans la connaître, une personne dont le visage leur plaît, une personne qui, les croisant dans la rue, les a regardés, une personne dont ils voudraient bien faire la connaissance, une personne haut placée, une personne, enfin, favorisée de la gloire ou seulement de la fortune. Ils saluent les statues, les boute-routes, les poteaux de télégraphie, les reverbères.

Les gens qui saluent trop sont ennuyeux, parce que ridicules. Mais quoi, un coup de chapeau, pour réponse, est bien vite donné. Ils n'en demandent pas davantage.

*

Oh! mais quelle vilaine et sottie engeance que les personnes qui ne saluent que quand ça leur plaît. Et celles qui ne saluent qu'en soulevant seulement du bout des doigts leur chapeau, tout en esquissant un sourire protecteur ou dédaigneux. Et celles qui saluent sans vous regarder. Et celles qui répondent à votre coup de chapeau par un simple et méprisant signe des yeux ou de la main.

Et que pensez-vous de ceux qui vous « connaissent », ou ne vous « connaissent pas » suivant les lieux, les circonstances où vous les rencontrez, la compagnie en laquelle ils sont ou en laquelle vous êtes, l'habit que vous avez mis?

Et de ceux encore qui vous connaissent et que vous connaissez fort bien, parfois même anciens camarades d'enfance ou d'école, que journellement vous rencontrez dans la rue, dans le monde, et qui toujours feignent de ne pas vous apercevoir?

Et ces derniers, parfois, un jour que le hasard les remet sur votre chemin et qu'ils sont exceptionnellement enclins à l'amabilité et à la poli-